

LOGEMENT

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT ? 3 POSSIBILITÉS !

1. LOGEMENT CROUS

La demande de logement implique la constitution d'un Dossier Social Etudiant (DSE) entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée scolaire.

Le Dossier Social Etudiant permet :

- de participer au mouvement national d'attribution de logements fin juin
- aux admissions sur liste d'attente à partir de juillet et jusqu'à la rentrée universitaire.
- de demander un logement universitaire tout au long de l'année (stage, EAI)

Le réseau des Œuvres Universitaires et scolaires dispose de logements destinés en priorité aux étudiants boursiers.

Selon les CROUS, deux types de logements meublés sont proposés à la location.

- -Les Cités traditionnelles

L'étudiant se voit attribuer une chambre meublée. Selon les résidences, il dispose également de sanitaires et de cuisinettes collectives.....

Les chambres rénovées sont désormais équipées de cabines de douche-WC-lavabo et d'une connexion internet.

Pour un descriptif détaillé : Rendez-vous sur le site du CROUS de Montpellier www.crous-montpellier.fr/logement

- Les résidences

Elles proposent des logements meublés plus vastes, de type T1 ou supérieur. Ces studios comportent un coin cuisine, une salle de bain, connexion internet.....

Selon les résidences, des chambres ou studios accessibles, spécialement aménagés pour les étudiants en situation de handicap sont disponibles. Pour tout renseignement : www.crous-montpellier.fr/logement

2. LOGEMENT DE PARTICULIERS

Le CROUS vous propose également les logements de particuliers

LOKAVIZ est « la centrale du logement étudiant » et vous propose des logements en ville, chez les particuliers, mais également des disponibilités en cités et résidences universitaires.

Les annonces peuvent se consulter en ligne : pour les obtenir, vous devez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site.

Rendez-vous chez LOKAVIZ sur www.lokaviz.fr

3. AIDES AUX LOGEMENTS INDIRECTES (SOUS CONDITIONS)

1- CAF : Les aides au logement attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur critères sociaux (ressources, situation familiale, nature du logement...) - www.caf.fr

2- Cautions solidaires, dépôt de garantie.

- Lokaviz « CLE » - dispositif de Caution Locative Etudiante généralisé à l'ensemble de la France métropolitaine. www.lokaviz.fr

- UPVD : [caution solidaire](#) (uniquement pour les chambres universitaires)
- Action logement - Une caution loyers et charges – garantie LOCA-PASS.
<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-loca-pass>
- Selectra - Assurances habitations <https://selectra.info/assurance/guides/habitation/comparatif/jeunes-actifs>
- Mobili-Jeune - L'aide Mobili-Jeune est une subvention au logement qui permet de prendre en charge une partie de votre loyer. Ce dernier s'adresse aux jeunes Etudiant, aux Apprentis...
<https://bailpdf.com/articles/aide-mobili-jeune>

Mise à jour le 14 mars 2019

AIDE AU LOGEMENT

- [Brochure pour l'aide au logement](#)
- [Les dates à ne pas manquer](#)